

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLICAINE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 mars 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle polyvalente de Noyant D’Allier à 9h00 sous la présidence de Monsieur DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

BRANSAT	BONNIN Philippe	LE MONTET	GRANSEIGNE Viviane
CESSET	DIJOUX Nicole	NOYANT	PETIOT Yves CHEVENON Jacky*
CHATEL DE NEUVRE	PACAUD Jean Luc PELTIER Christian	ROCLES	GUILLOT Thierry
CHATILLON	PETIOT Ghislaine VERHAEGHE Pierrick*	SAULCET	RAY François*
CONTIGNY	BERTRAND Patrick	ST SORNIN	POPY Viviane* BECARD Muriel*
CRESSANGES		LE THEIL	ROUSSET Francis ROBIN Lydie
DEUX CHAISES	LINDRON Marc- Anthony	TREBAN	BURLAUD Jean Luc ROCHE Philippe
LAFELINE		TRONGET	DETERNES Alain RIBIER Sylvain
MEILLARD	SIMON Yves	VERNEUIL	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
MONETAY S/ALLIER	ARCHASSAL Didier FOVEAU Christine		
MOULINS COMMUNAUTE			
MALLET Richard	CHERVIER Alain ALIX Christian	DENOUEL Laëtitia BAYON Michel	GAUTHIER René*
	DEGUELLE Alain	BELIEN Martine DIAT Jean-Claude*	DESPHILIPON Jocelyne

* Suppléant

Absents excusés : REIGNERON Antoine, CLUZEL Damien, VISINONI Stéphanie, RIBIER Julien, ALLEAUME Frédéric, TOURRET Marcelle, LACOURT Véronique, SADOT David, TOURRET Eric,

Absents : MAITRE Alain, BLANCHET François, LACARIN M. Françoise, ROUDIER Bernard, CABANEL Claire, PFEIFFER Stéphane, BRECHIGNAC Héline, GUESTON Jean-Pierre, GUILLAUMIN Clément

Assistaient à la réunion à titre consultatif :

- M. DUGAT, Directeur du Syndicat

Mme CHAUMEILLE Barbara Responsable administrative

M. CLEMENT Jérémy, Responsable Technique

M. CHABOT Mathieu, Responsable Assainissement

En exercice	54
Présents	36
Procurations	0
Votants	36
Pour	36
Contre	0
Abstention	0

DEL20240315010

Objet : Ligne de trésorerie - 2024

Le Président demande au Comité Syndical un accord de principe à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2024.

Le Comité Syndical autorise M. le Président à consulter les établissements bancaires et à signer le contrat pour une ouverture de ligne de trésorerie de 500 000.00 €, en cas de nécessité.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A. DETERNES